

L'Ordre des sages de la francophonie albertaine 2024

Date limite de soumission : Le vendredi 12 avril 2024 à midi

Le Comité reconnaissance de l'ACFA vous invite à lui soumettre les noms des personnes qui ont activement contribué au développement et à la vitalité de leur communauté.

L'Ordre des sages de la francophonie albertaine reconnaît des membres de la communauté qui ont 50 ans et plus et qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la francophonie. La notion de contribution exceptionnelle inclut les idées suivantes : bénévolat, compréhension des enjeux régionaux, qui inspire la confiance, années nombreuses d'activités, différence apportée par cette personne, leadership constant. Veuillez noter que le comité Reconnaissance se réserve le droit d'introniser un membre de moins de 50 ans, dans un cas exceptionnel.

La personne nommée doit accepter les responsabilités associées au rôle de membre de cet Ordre :

1. Le membre occupe un poste important par rapport aux organismes francophones de la communauté et des ACFA régionales en particulier.
2. Le membre peut se présenter à une réunion de l'ACFA et donner son point de vue.
3. Le membre est prêt à fournir des conseils et des services à la demande des organismes communautaires, toujours avec le droit de s'abstenir selon son jugement.

L'intronisation des nouveaux membres se fera lors du Gala Reconnaissance qui aura lieu en octobre 2024 à Edmonton dans le cadre du Congrès annuel de la francophonie albertaine. La cérémonie d'investiture comprend un serment que prête chaque membre individuellement ou en groupe. Les nouveaux membres intronisés à l'Ordre des sages deviendront des membres émérites de l'ACFA.

PROCESSUS DE NOMINATION :

Une candidature peut être soumise par un Conseil d'administration d'une ACFA régionale (proposition) ou un administrateur ou une administratrice du CA provincial de l'ACFA ou le Conseil d'administration de la Fédération des aînés franco-albertains (proposition).

Le processus de nomination à l'Ordre des sages a lieu tous les deux ans (lors des années paires). Bien qu'une personne (ou un couple) par région soit normalement intronisée, le Comité reconnaissance se réserve le droit de remettre plus d'un prix par personne (ou couple) par région, dans des cas exceptionnels.

**FORMULAIRE DE NOMINATION À L'ORDRE DES SAGES
DE LA FRANCOPHONIE ALBERTAINE
ÉDITION 2024**

Nom de la personne nominée / du couple nominé :

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. (résidence) : _____ Tél. (bureau) : _____

Courriel : _____ Âge : _____

Nombre d'années au sein de la Francophonie : _____

Nous présentons cette nomination pour les raisons suivantes :

Veillez rédiger un énoncé concis et précis présentant les raisons pour lesquelles vous croyez que la personne que vous proposez répond aux critères d'admissibilité de l'Ordre des sages de la Francophonie albertaine. (Au besoin, veuillez svp joindre des annexes)

Renseignements biographiques

SVP, veuillez fournir les renseignements biographiques suivants : date et lieu de naissance, profession, historique familial, etc. (Au besoin, joindre des annexes)



ORDRE DES SAGES
DE LA FRANCOPHONIE ALBERTAINE

IMPORTANT : Joindre l'extrait du procès-verbal qui contient la proposition.

À propos du proposeur :

- ACFA régionale _____
- Administrateur ou Administratrice du CA provincial de l'ACFA
- Fédération des aînés franco-albertains

Personne-ressource : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

SOUMETTRE LA CANDIDATURE

Les formulaires de nomination dûment remplis et documents accompagnateurs doivent être reçus au plus tard **vendredi le 12 avril 2024 à midi** en version numérique à l'adresse suivante :

Par courriel : g.zorigt@acfa.ab.ca

DES QUESTIONS ?

Pour toute question en lien avec l'Ordre des sages, veuillez contacter Sabrina Bernier, Conseillère principale – Communications stratégiques à s.bernier@acfa.ab.ca.